

SOMMAIRE



DOSSIER RETOUR D'EXPÉRIENCE

Pour maîtriser les pigeons, existe-t-il une méthode miracle ?

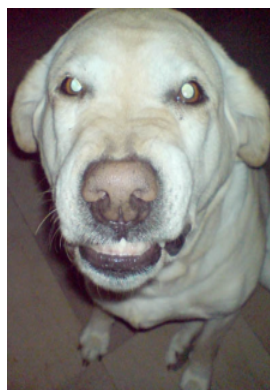
page 4



BRÈVES page 3

- Participez en 2007 au **Trophée « Je l'aime, je le vaccine Animal – Ville – Santé »**
- **Nouvelles conférences :** la relation entre l'homme et le chien
- **Catalogue ISTAV 2007** pour répondre à vos attentes
- Refonte du site de l'ISTAV

ÉVÈNEMENT



Chiens dangereux : le législateur adopte une proposition de l'ISTAV pour aider les Maires à prévenir les accidents

page 2

AGENDA

**7 ET 8 JUIN 2007
JOURNÉES D'ÉTUDE**

« **MAITRISE DES POPULATIONS
D'ÉTOURNEAUX** »

Les nuisances causées par les étourneaux sont bien connues par les services techniques des villes et les riverains. La gestion actuelle de ces volatiles s'effectue au moyen de diverses actions d'effarouchement qui connaissent chacune leur limite. L'ISTAV, fidèle à son approche de l'animal en ville, abordera le thème des étourneaux avec des experts du comportement de cet animal (notamment Philippe Clergeau) pour vous transmettre leur expérience et leur savoir-faire sur la prévention et la gestion durable des dortoirs. Cette journée d'étude vous donnera accès aux meilleures pratiques du moment avec une forte approche écologique.

Cette journée d'étude est allongée d'une demi-journée par rapport aux précédentes, afin de répondre de manière plus approfondie à vos questions et afin de vous faire mieux profiter du retour d'expérience des villes et des spécialistes.

Suite page 6

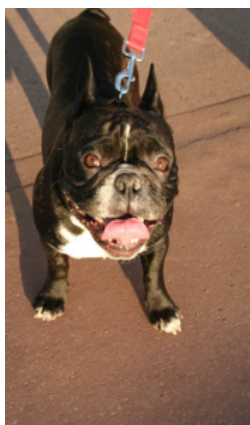
Ou cliquez sur :

[Programme des Journées d'Etude "Etourneaux"](#)



CHIENS DANGEREUX

Le législateur adopte une proposition de l'ISTAV pour aider les Maires à prévenir les accidents



La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a durci les dispositions de la loi du 6 janvier 1999 sur les chiens dangereux.

L'un des objectifs du législateur est de **permettre au Maire de prévenir les accidents en demandant une évaluation comportementale de tout chien**

qu'il désigne, quelle que soit sa race, y compris des chiens ne relevant pas de la première et de la seconde catégories. Cette dernière disposition a été proposée par l'ISTAV au groupe de travail « chiens dangereux » convié par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture sur une réflexion des derniers événements récents par rapport à la loi du 6 janvier 1999.

Le Maire peut désormais prescrire au propriétaire une évaluation comportementale de son chien par un vétérinaire choisi sur une liste départementale. Cette disposition permet de détecter en temps utile, la dangerosité potentielle d'un chien qui pourrait poser des problèmes de tranquillité publique. Les frais de cette évaluation seront à la charge du propriétaire du chien. Les conditions d'application de cette nouvelle mesure seront précisées ultérieurement par un décret (nouvel article L 211-14-1 du Code Rural).

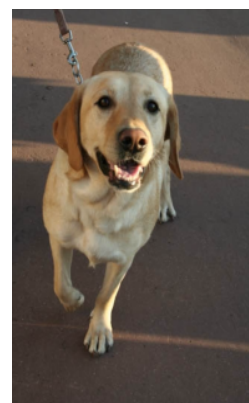
Cette notion d'évaluation comportementale a été proposée par l'ISTAV et soutenue par une majorité des experts de la commission « chiens dangereux ». En particulier, les représentants du SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), de la SPA, du PRODAF (Syndicat des Professionnels de l'Animal Familier). Il a été défendu à cette occasion que les chiens de première et de seconde

catégorie ne sont responsables que d'une infime partie des accidents (de 100 à 150 000 morsures par an, toutes races confondues). Surtout, des chiens de toutes races peuvent être à l'origine d'accidents graves de personnes ou d'enfants, et ce même pour des chiens réputés pour leur sympathie, comme les labradors ou les golden retrievers.

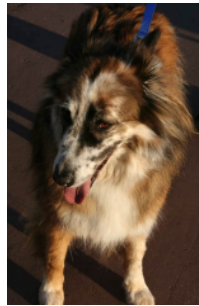
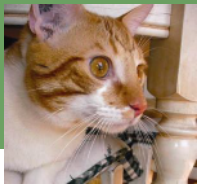
Lors des formations organisées par l'ISTAV sur ce thème auprès de plusieurs dizaines d'élus, d'agents territoriaux et de vétérinaires praticiens, Jean-Michel MICHAUX, Président de l'ISTAV, s'est rendu compte de la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvaient les Maires en matière de prévention.

L'ISTAV a donc tout naturellement émis cette proposition dans un souci de donner aux Maires les moyens d'assumer avec sérénité leurs responsabilités légales afin de prévenir les accidents.

En effet, aux termes de l'article 121-3 du Code Pénal (non modifié par la loi du 5 mars 2007), la responsabilité du Maire peut être engagée dès lors qu'il y a mise en danger de la vie d'autrui, s'il est établi, que le Maire n'a pas accompli des diligences normales. Même si ce texte n'indique pas expres-



sément l'origine d'un accident par un chien, il inclut tout accident causé aux personnes par un chien. Or, la grande difficulté pour l' élu est d'apprécier véritablement si un chien est dangereux, notamment à la suite d'une ou plusieurs demandes d'intervention résultant d'une frayeur non justifiée d'un administré ou d'un problème de voisinage. **Les résultats de l'évaluation comportementale du chien présumé dangereux permettront au Maire de prendre des décisions adaptées à chaque situation. ■**



PARTICIPEZ EN 2007 AU TROPHÉE « JE L'AIME, JE LE VACCINE ANIMAL-VILLE-SANTÉ »

L'ISTAV en partenariat avec la Fondation d'entreprise Virbac, et le SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral) renouvelle en 2007 le Trophée des villes « Je l'Aime, Je le Vaccine, Animal, Ville, Santé ». Ce concours récompense la politique exemplaire des villes au niveau social, éducatif et thérapeutique pour une meilleure relation entre l'homme et l'animal en ville.

Responsabilisation du maître (Prix « Animal »).
Aménagement des espaces urbains (Prix « Ville »).
Animal comme facteur de santé (Prix « santé »)

Le jury pluridisciplinaire remettra un trophée aux 3 villes lauréates au Salon des Maires de France le 22 novembre 2007 à Paris.

En 2006, ce même jury a récompensé l'exemplarité des villes de Perpignan, Le Havre et Fontenay-sous-Bois pour leur politique d'intégration de l'animal en ville.

Pour faire participer votre municipalité, téléchargez le règlement de ce concours et votre dossier de candidature à renvoyer avant le 30 juin 2007 à la Fondation Virbac - Les Trophées 2007 - 13^{ème} Rue - 06510 CARROS.

[Dossier de Candidature Trophée 2007](#)
[Règlement du Trophée 2007](#)

CATALOGUE ISTAV 2007 pour répondre à vos attentes

Après la publication de notre catalogue de formations 2006-2007, plusieurs d'entre vous ont souhaité que notre approche sur les pigeons et la propreté canine soit plus développée. D'autres ont voulu appréhender notre approche sur les rats. Nous avons donc remodelé notre catalogue 2007 de la gestion de l'animal en ville avec des rubriques « accompagnement-conseils » sur la propreté canine ainsi que sur les chats errants, les pigeons, les rats, etc. Quant aux formations, les dates ont été fixées jusqu'à la fin de l'année pour chacune d'entre elles : les agressions par les chiens (avec un commentaire sur l'ensemble des dispositions de la nouvelle loi du 5 mars 2007), les fourrières animales, la grippe aviaire en pratique, la maîtrise des chats errants, la maîtrise des pigeons en ville, la propreté canine.

[Catalogue ISTAV 2007](#)

NOUVELLES CONFÉRENCES : LA RELATION ENTRE L'HOMME ET LE CHIEN

Pour mieux insérer la présence de l'animal en ville auprès de vos services internes et de vos administrés, l'ISTAV vous propose sur son site plusieurs thèmes de conférences sur la relation homme-animal : chien, chat, oiseaux, cheval, maladies transmissibles de l'animal à l'homme, généralités sur la relation entre l'homme et l'animal.

En complément, deux nouvelles conférences sur la relation homme-chien sont à l'affiche !

- « **La nature de la relation entre l'homme et le chien** » qui permet de comprendre la relation entre l'homme et le chien dans son histoire et dans le bien-être ressenti par la domestication, apprécier les limites générales de cette relation, identifier l'origine des difficultés de cette coexistence et l'ensemble des méthodes pour y remédier.
- « **Les modes de vie du propriétaire de chien et l'évolution des mentalités** » destinée à réfléchir à la meilleure méthode d'utiliser l'outil de la médiation canine et d'atteindre une efficacité maximale de cet outil par la réponse à 2 questions : quel est le véritable message à délivrer ? (Autrement dit, le message moralisateur et civique est-il le seul message à délivrer ?) et sous quelle forme doit passer ce message ?

[Tous les Thèmes de Conférences](#)

REFONTE DU SITE DE L'ISTAV

Avec environ 5 000 pages vues par mois, depuis le début de l'année 2007, l'ISTAV a voulu clarifier ses différentes rubriques et améliorer la qualité des informations qui vous sont réservées sur notre site pour la gestion de l'animal en ville.

A bientôt sur le nouveau site de l'ISTAV !

[Accueil du Site](#)



POUR MAÎTRISER LES PIGEONS EXISTE-T-IL UNE MÉTHODE MIRACLE ?

Plusieurs techniques existent pour maîtriser les populations de pigeons qui provoquent de nombreuses nuisances : pigeonniers, graines contraceptives, captures, stérilisations, fauconniers, etc. Comment s'y retrouver ?



La maîtrise des populations de pigeons se révèle d'une grande complexité pour les responsables des services techniques qui doivent gérer au quotidien les nuisances et les plaintes des administrés. Face à la pression, une solution doit être étudiée et mise en œuvre. S'il persiste malgré tout, les municipalités restent dépourvues. Cette résistance des pigeons trouve, selon elles, sa cause soit par l'existence de nourrisseurs irréductibles et isolés, soit par une absence de volonté des propriétaires pour engager les travaux de protection nécessaires.

Le choix de la ville d'Amiens.

La ville d'art et d'histoire d'Amiens, très étendue avec de nombreux espaces verts et une densité de 2 740 habitants/km², a décidé de mener une action préventive, différente d'une démarche classique, en faisant réaliser une **étude scientifique basée sur une bonne connaissance du comportement des pigeons pour lister les causes de leurs concentrations**. Les services municipaux s'appuient désormais sur cette étude pour répondre aux plaintes des administrés et remédier progressivement aux problèmes de prolifération des pigeons en ville. Avant que la commune ne décide de faire réaliser cette étude, Alain Richet, responsable du service Hygiène & Santé de la Mairie d'Amiens, se rappelle du choix qu'il devait faire face aux différentes techniques de maîtrise des pigeons : « *Nous procédions à plusieurs captures par an, mais cette technique revenait cher. Les édifices étaient toujours autant souillés et les plaintes étaient plus insistantes. Il fallait bien trouver une solution de rechange, mais pour le néophyte, c'est déconcertant !* ». En effet, Alain Richet avait l'embarras du choix : pigeonniers, fauconniers, graines contraceptives, stérilisations chirurgicales ou encore différents modes de captures.

Les avis des scientifiques sur les techniques traditionnelles.

Pour le Docteur Jean-Michel Michaux, président de l'ISTAV : « *Prises isolément, ces techniques de régulation n'ont aucune efficacité à long terme* ». Il ajoute que si le **pigeonnier** est aujourd'hui très prisé par les villes pour ses qualités écologiques, il constitue un outil pédagogique pour les administrés et ne deviendra exclusivement efficace que si une limitation des nids est réalisée sur l'ensemble de la ville. Même s'ils sont plusieurs, les pigeonniers ne peuvent pas gérer tous les effectifs de pigeons en ville, ni se substituer au formidable biotope que constitue la ville pour la prolifération des pigeons. Thibaut Lanchais, directeur de l'ISTAV, constate que bon nombre de municipalités possédant un ou plusieurs pigeonniers depuis un certain temps, viennent à nos formations pour avoir d'autres pistes de réflexion. D'un autre côté, Philippe Clergeau, écologue, chercheur à l'INRA de Rennes, s'insurge contre le pigeonnier au motif que : « *Mais nous en savons aujourd'hui assez sur le comportement des pigeons pour écarter cette méthode !* » car « *au total, on aura augmenté, faiblement mais régulièrement, la population globale de pigeons du secteur* » (Le Monde du 22 juin 2004, Catherine Vincent « Le pigeon des villes, ou comment s'en débarrasser »). Dans les autres techniques à caractère écologique, il y a



aussi la chasse des pigeons par les **faucons**. Cette méthode présente l'avantage d'avoir recours aux prédateurs naturels des pigeons. Elle a connu un grand succès à Londres, mais les contribuables se plaignent aujourd'hui du coût de l'opération - 130 euros par pigeon éliminé (Libération du 19 octobre 2006, Marie-Joëlle Gros « Le faucon, arme trop fatale à Londres »).

Quant aux **graines contraceptives**, le Docteur Michaux relève qu'elles devraient être consommées quotidiennement par 80 % de la population totale des pigeons d'une ville pour être efficaces. Autant dire que c'est pratiquement impossible !

Et la **stérilisation chirurgicale** alors ? le Docteur Michaux constate que cette technique coûte plus cher que les autres méthodes et aboutit, en général, à sensibiliser un peu plus les associations de protection animale en raison du très fort taux de mortalité généré par cette pratique. Que peut-on dire de la **capture** ? Le Docteur Michaux assure que cette technique favorise une augmentation des sources de nidification et de nourriture pour les pigeons survivants et donc leur prolifération. Les pigeons atteignent au final le niveau de leur population initiale, voire le dépasse momentanément.

L'avis de la ville d'Amiens sur l'étude.

C'est dans un tel contexte de choix, et principalement au milieu d'un bouillonnement médiatique causé par les pigeons, qu'Hubert Delarue, conseiller de l'agglomération amiénoise et adjoint au Maire d'Amiens demande avec Alain Richet une étude scientifique pour avoir un avis fiable et précis sur les problèmes criants de pigeons, rapportés sans cesse, à l'époque, par la presse auprès des administrés. Pour Alain Richet les connaissances scientifiques étaient un élément essentiel du choix du prestataire. Il a été retenu au final le Docteur Michaux, qui a réalisé un audit approfondi de la ville et a préconisé des solutions concrètes, précises et conjoncturelles au moyen d'un rapport. Celui-ci a listé les travaux utiles à réaliser pour limiter la reproduction des pigeons et atteindre un objectif : diminuer leur population et leurs regroupements sur la ville, sans recourir à l'euthanasie. Il a également présenté les mesures à prendre sur chaque lieu de regroupements de pigeons. Hubert Delarue et Alain Richet relèvent ensemble que « **le rapport scientifique très objectif du Docteur Michaux a relativisé les problèmes et la pression pour dire que la situation actuelle n'avait rien de dramatique. Il a été souligné quelques gros points noirs sur le plan géographique au moyen de considérations détaillées et concrètes. En outre, sur le plan scientifique et pour notre ville, ce rapport a remis en cause l'ensemble des techniques proposées par les entreprises qui présentaient toutes un coût considérable et n'auraient au final rien solutionné.** ».

Le Docteur Michaux a présenté les résultats de cette étude scientifique à une réunion du bureau municipal, présidée par Madame Brigitte Fouré, Maire d'Amiens, en présence des élus de quartiers et des responsables administratifs et techniques de la ville. Les participants ont mieux cerné la problématique des populations de pigeons et ont pris conscience des raisons architecturales conduisant à favoriser l'accueil des pigeons et donc leur prolifération.

Le rapport de cette étude a été annexé au compte-rendu de cette réunion qui a été signé par Madame le Maire.

Depuis cette présentation officielle, la Mairie d'Amiens s'est organisée pour supprimer les causes de l'augmentation des populations de pigeons. D'une part, il y a une meilleure cohésion municipale autour d'une approche acceptée par tous et une collaboration régulière entre les services en cas de pression médiatique ponctuelle. En outre, **les services de proximité assurent une première prise en charge des réclamations des administrés en associant la connaissance du contexte de leur quartier à une approche plus scientifique du problème.**

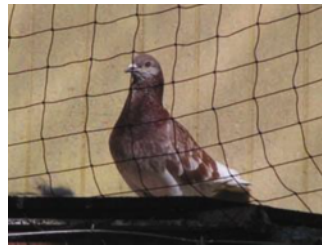
Il s'agit, tout particulièrement, de préconiser des travaux à réaliser pour limiter la nidification des pigeons. D'autre part, **le service Hygiène et Santé régulièrement consulté sur les permis de construire, peut émettre des réserves d'urbanisme complémentaires au titre de la prévention contre la nidification des pigeons** dans les projets immobiliers. En effet, Alain

Richet souligne que « *l'étude du Docteur Michaux a fait ressortir, entre autre, des erreurs architecturales majeures dans un environnement plus que propice à la prolifération des pigeons. En effet, si certaines constructions présentaient un caractère original, elles constituaient de véritables pigeonnières à l'air libre. D'où notre particulière vigilance aujourd'hui au sein de la Mairie d'Amiens* ».

A l'occasion des travaux municipaux sur les édifices, les préconisations conjoncturelles mentionnées dans cette étude sont régulièrement prises en compte. En effet, comme les facteurs scientifiques de prolifération des pigeons sont connus, il est plus facile d'assurer la mise en œuvre des divers chantiers.

La ville n'est plus totalement passive, mais inscrit avec régularité la problématique pigeons dans ses travaux et actions. Le problème du nourrissage perdure notamment dans le

quartier de la cathédrale d'Amiens, en dépit des nombreuses actions de proximité communales et du système de répulsion électromagnétique installé sur la cathédrale, bien avant l'étude réalisée par le Docteur Michaux. Mais, concernant le patrimoine HLM, qui était le plus gros point noir soulevé par l'audit, Hubert Delarue a rencontré les bailleurs sociaux qui ont compris le problème et ont intégré les préconisations du Docteur Michaux dans leurs chantiers de rénovation.



Selon Hubert Delarue et Alain Richet, cette étude scientifique permet finalement de réaliser au quotidien, et sans risque, des économies sur le traitement de la maîtrise des pigeons et de faire face aux dénonciations médiatiques ponctuelles avec plus de sérénité.

Le choix d'une étude scientifique et écologique est stratégique pour une ville.

Pour le Docteur Michaux, une étude préalable permet de mieux appréhender les problèmes liés aux pigeons. Elle identifie avec précision les causes réelles de la prolifération de ces volatiles et leurs regroupements dans une ville. Les travaux préconisés visent la meilleure efficacité et certains d'entre eux, peu coûteux et légers, peuvent être réalisés en régie. Quant aux autres travaux de plus grande importance, il est proposé, en plus de l'étude, un cahier des charges pour les faire réaliser par une entreprise avec les recommandations nécessaires. Au final, elle revient moins cher qu'une succession de méthodes coûteuses proposées sur le marché. Elle est moins barbare et permet d'obtenir des résultats efficaces et durables. **Sa fiabilité ne repose pas sur la préconisation d'une technique plutôt qu'une autre, mais sur la compréhension des causes d'une prolifération de pigeons sur un monument un quartier ou une ville.** Pour obtenir le résultat recherché, il faut une observation approfondie et minutieuse qui



prende en compte le comportement des pigeons. Thibaut Lanchais le confirme : « *comme les pigeons vivent en hauteur, il nous arrive parfois de faire de l'escalade. Sur place, nous réalisons de nombreuses photos pour permettre aux municipalités de mieux comprendre les causes de la prolifération de pigeons* ».

Les résultats d'une telle étude ne peuvent pas, être transposables d'une ville à l'autre car toutes ne présentent pas les mêmes particularités. D'un autre côté, dans les projets de villes, il n'est plus rare de voir des modifications ou des rénovations urbaines (réhabilitation d'anciens quartiers ou création de nouveaux quartiers).

Dans un tel contexte mouvant vu par les oiseaux du ciel, il est prudent d'anticiper les problèmes de proliférations de pigeons et les nuisances qui peuvent en résulter obligatoirement, au moyen d'une étude scientifique ou bien de la réactualisation des résultats d'une telle étude. En effet, chaque monument, chaque quartier, chaque ville a des caractéristiques différentes et donc ses propres niches pour la prolifération de pigeons. Il est alors hasardeux de vouloir mettre en place des solutions avant d'avoir fait établir avec rigueur une étude. Autrement dit, pourrait-on concevoir qu'un médecin prescrive un traitement sans faire un diagnostic préalable pour soigner ses patients ? ■

Programme des 7 et 8 juin 2007 sur « la maîtrise des populations d'étourneaux »

Profil des participants attendu : élus, directeurs ou responsables chargés de l'environnement, responsables du service Hygiène et Santé, inspecteurs de salubrités, agents, associations de protection animale, vétérinaires.

Niveau requis : débutant ou perfectionnement.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le comportement spécifique des étourneaux (social, adaptation et mémorisation) pour savoir utiliser avec efficacité les techniques de maîtrise appropriées.
- Connaître l'ensemble des techniques de maîtrise traditionnelles et innovantes pour choisir celle qui assurera au mieux la tranquillité des administrés.
- Optimiser vos pratiques et techniques avec de nombreux retours d'expérience de villes et d'experts.

Durée : 1,5 jours.

Lieu : Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Tarif forfaitaire par participant : 450 € (exonération de TVA). Les frais du déjeuner du 1^{er} jour sont inclus.

Programme

1.- Le comportement de l'étourneau

Biologie de l'étourneau : reproduction, nourriture, dortoirs, vie sociale, communication et vol - Capacités d'adaptation des étourneaux - Acquisition de son comportement et sa capacité de mémorisation.

2.- L'adaptation de l'étourneau à la ville

Historique - Dortoirs d'étourneaux en ville : description d'un dortoir et de son mode d'utilisation par ces volatiles - Nuisances provoquées par les étourneaux en ville.

3.- Les techniques de maîtrise classiques et innovantes

Aspects juridiques - Techniques d'effarouchement - Modification de leur environnement - Gestion cynégétique.

4.- La gestion intégrée d'une population d'étourneaux en ville

Etude d'une population d'étourneaux - Mise en place des techniques d'effarouchement - Explications sur la modification efficace du biotope.

5.-Le retour d'expérience des villes et approfondissement des thèmes abordés

[D'autres Informations et Bulletin d'Inscription](#)